N°24-OU

Arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe - Session 2025

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31, Vu l'arrêté n°24-KD du 5 août 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe - Session 2025,

Vu le rapport d'analyse des dossiers d'inscription établi par le Pôle Recrutement/Concours du CDG31,

Arrête

Article 1 : Admission à concourir

La liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe, session 2025, est annexée au présent arrêté. Cette liste compte 30 candidats admis à concourir.

Article 2 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3: Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID: 031-283100022-20241127-AR24OU_415-AR

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est en outre publié sur le site Internet du CDG31.



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ

Examen professionnel Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe Session 2025

Liste des candidats admis à concourir

Nom	Nom patronymique	Prénom	Autres prénoms
ALBERT	ALBERT	Fabienne	magali martine
BACQUE		Eric	
BAVIERE	MONCHAUX	Magali	Marie-Louise
BONEU		Julien	Marc Philippe
BOUTRY		Nicolas	
BRIGASCO		Romuald	Bernard
BRUNO		Jean-Charles	Alain, Pierre
CABASSUT		Jean-Philippe	
CASADO		Manuel	
DAVID	DAVID	Sonya	Jessica
DJOUAHRA		Amar	
FAVRON	FAVRON	Séverine	Anne Marthe
GASCH	DEVAUX	Carole	elisabeth
HADDOU		Menouer	
HAMIDI		Constance	
IMBERT		Marie Cécile	
LEIRAS		Sylvain	
LEMAUFF		Jeanne	
MATHIÉ		Frédéric	
MAUMUS		Eric	Jean, André
MIELVAQUE		Virginie	
MOOG	FONTAINE	Amelie	Sophie Elise Suzanne
NGUYEN		Laurent	
PAURD	PAURD	Virginie	ELIANE, JOSEPHINE
RAYMOND		Jean-Christophe	
SEON		Alexandre	Christian Marie
SI BELKHIR		Malik	
STAINCQ		Antoine	André Claude
THOUZEAU		Pierrick	Christophe gael
TORRENT		Nicolas	

30 candidats admis à concourir.